|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2018/11 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  8 décembre 2017  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 5 c) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques à caractère modal et thématique :  
Sécurité routière**

Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité routière

Rapport de 2018 au Comité des transports intérieurs :  
1er mai 2015-25 octobre 2017

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière le 29 avril 2015. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre le 1ermai 2015 et le 25 octobre 2017 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce rapport et à **se déclarer favorable** à ce que l’Envoyé spécial poursuive ses travaux importants et maintienne la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière le 29 avril 2015. Le mandat de l’Envoyé spécial a été prorogé par le Secrétaire général nouvellement élu, Antonio Guterres.

2. En reconnaissance de l’influence que la sécurité routière a sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route d’ici à 2020, et la cible 11.2 à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. La résolution 70/260 de l’Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale » a été adoptée le 15 avril 2016 : elle souligne la nécessité d’aborder la question de la sécurité routière de façon globale et met en avant le rôle majeur que joue l’Envoyé spécial − ainsi que la Commission économique pour l’Europe (CEE), les autres commissions régionales des Nations Unies et les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière − dans la réalisation des cibles relatives à la sécurité routière définies dans les objectifs de développement durable. Il y est notamment question d’envisager la possibilité de créer un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière, tâche que le Secrétariat général a chargé la CEE de réaliser en étroite collaboration avec l’Envoyé spécial et d’autres parties prenantes.

4. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec 13 chefs d’État et 80 ministres dans plus de 58 pays afin de susciter un engagement politique de haut niveau en faveur de la sécurité routière, en particulier dans les régions les plus touchées.

5. Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre le 1er mai 2015 et le 25 octobre 2017 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat.

II. Résumé des activités menées par l’Envoyé spécial  
et réalisations marquantes

A. Promotion des partenariats mondiaux à l’appui de l’élaboration  
et de l’exécution de stratégies et d’activités visant à améliorer  
la sécurité routière

6. Cet objectif a été une des premières priorités de l’Envoyé spécial qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 100 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles exposées ci-après.

1. Consultation multipartite

7. L’Envoyé spécial et des représentants de la société civile se sont rencontrés en octobre 2015 lors d’une consultation multipartite organisée par le secrétariat de la CEE pour permettre un échange de vues et d’idées sur le plan d’action de l’Envoyé spécial. Cette consultation a été l’occasion de clarifier les objectifs, de définir des méthodes de travail et de mettre sur pied un espace de discussion ouvert et transparent en faveur de la collaboration multipartite. Un document final résumant les principales conclusions de la consultation est disponible sur la page Web de l’Envoyé spécial[[1]](#footnote-2).

2. Première réunion de coordination des Nations Unies sur la sécurité routière

8. Afin de mieux faire connaître la question de la sécurité routière au sein même des Nations Unies, l’Envoyé spécial a rencontré les chefs des organismes des Nations Unies et des départements de l’ONU. De plus, le 5 avril 2016, il a tenu une réunion avec des représentants de 14 de ces organismes et départements afin de souligner l’importance de la sécurité routière pour le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Cette réunion a permis de présenter les initiatives en cours et prévues en matière de sécurité routière, d’exposer les priorités de chacun des organismes des Nations Unies et de réfléchir aux possibilités de collaboration. Des recoupements ont été constatés dans les domaines d’action suivants : sensibilisation, renforcement des politiques internes de l’ONU sur la sécurité routière et engagement en faveur d’un fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière. Une deuxième réunion de coordination des Nations Unies sur la sécurité routière a été organisée le 3 novembre 2017.

3. Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière

9. Comme suite à l’adoption de la résolution 70/260 par l’Assemblée générale des Nations Unies en avril 2016, la CEE a été priée par le Secrétaire général de l’ONU de diriger les travaux nécessaires pour étudier la possibilité de créer un fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière. Avec l’appui et les conseils de l’Envoyé spécial, deux consultants ont été engagés à court terme en 2016 pour déterminer le montant des ressources et le cadre de financement nécessaires au fonds d’affectation spéciale. Un projet de proposition a été mis au point et des consultations ont été engagées à ce sujet pendant la Conférence mondiale sur le transport durable tenue en novembre 2016 à Achgabat. Une version actualisée du projet intégrant les derniers commentaires reçus a été présentée par l’Envoyé spécial à la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, le 23 février 2017. La CEE a achevé les consultations en août 2017, après quoi un document final tenant compte des dernières observations formulées a été établi et une proposition a été transmise au Secrétaire général de l’ONU en septembre 2017.

B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,  
de la société civile et du secteur privé, en particulier dans  
les pays où le nombre de décès et de blessures dus à des  
accidents de la route est élevé

1. Activités de plaidoyer visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière  
par les gouvernements et les autres parties prenantes

10. Entre autres rencontres, l’Envoyé spécial a tenu de nombreuses réunions avec des hauts responsables gouvernementaux dans la plupart des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire présentant de mauvais résultats en matière de sécurité routière. Au total, depuis sa prise de fonctions, il a rencontré des responsables gouvernementaux et des parties prenantes compétentes dans 58 pays. Il s’est rendu dans 14 pays d’Asie et d’Asie centrale, 9 pays d’Afrique, 1 pays du Moyen-Orient, 17 pays d’Europe et d’Amérique du Nord et 17 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Les discussions ont porté en particulier sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays et ont encouragé l’adhésion aux Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que l’application de ces Conventions. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales, de promouvoir les Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et de souligner l’importance d’une gouvernance solide, et il fait passer des messages pertinents à cet égard dans les discours prononcés lors de conférences.

2. Résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies

11. À l’issue de la conférence de haut niveau sur la sécurité routière de novembre 2015, l’Envoyé spécial et la CEE ont fait part de leurs commentaires lors des consultations tenues en vue d’élaborer une résolution destinée à stimuler les efforts déployés dans le domaine de la sécurité routière pour atteindre les objectifs de la Décennie d’action pour la sécurité routière et les objectifs de développement durable. Les observations formulées portaient sur l’éventuelle création d’un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière (voir par. 9) et l’importance pour les États Membres d’adhérer aux Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière. Le 15 avril 2016, l’Envoyé spécial a prononcé des paroles favorables à la résolution 70/260, intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », qui a été adoptée pendant la session de l’Assemblée générale.

3. Prix de l’humanitaire de l’année décerné par la United Nations Association  
of New York

12. L’Envoyé spécial et Mme Michelle Yeoh ont reçu conjointement le prix de l’humanitaire de l’année 2016 décerné par la United Nations Association of New York, pour leurs activités de promotion des objectifs de développement durable et leur détermination à stabiliser et à réduire le nombre de décès dus aux accidents de la route à l’échelle mondiale.

C. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales  
sur la sécurité routière

1. Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière

13. L’Envoyé spécial a contribué à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, tenue les 18 et 19 novembre 2015 à Brasilia, à laquelle ont participé environ 70 délégations gouvernementales de niveau ministériel. Une déclaration visant à réaffirmer la voie à suivre dans le cadre de la Décennie d’action des Nations Unies pour 2011-2020 a été adoptée. La CEE et l’Envoyé spécial ont tenu un stand commun dans la zone d’exposition afin de mieux faire connaître leurs activités et les Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière. L’Envoyé spécial a pris part à la cérémonie d’ouverture, a fait une déclaration liminaire et a participé en tant qu’orateur à plusieurs tables rondes organisées dans le cadre de la conférence et de manifestations parallèles, notamment la séance consacrée aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière organisée conjointement par la CEE et le Gouvernement français. À l’occasion de la Conférence mondiale, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec la Présidente brésilienne et le Ministre des villes. Le Gouvernement brésilien a confirmé qu’il entendait adhérer à l’Accord de 1958 sur la réglementation des véhicules.

2. Habitat III et le Nouveau Programme pour les villes

14. Le Nouveau Programme pour les villes est porteur d’une vision ambitieuse de la mobilité et du transport durables, dans laquelle la sécurité routière est au cœur de la planification urbaine et de la conception des infrastructures. Il met en avant l’importance des campagnes de sensibilisation, tient compte des usagers de la route vulnérables comme les enfants, les cyclistes et les piétons et dessine un avenir dans lequel tous les enfants pourront se rendre à l’école en toute sécurité, quel que soit l’endroit où ils habitent. Dans le cadre d’Habitat III, l’Envoyé spécial a pris la parole pendant la session extraordinaire sur le transport et la mobilité et plusieurs manifestations parallèles consacrées à la sécurité routière, dont une organisée conjointement par la CEE et la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Il étudie les possibilités d’établir des synergies et de mener des projets conjoints avec divers organismes des Nations Unies pour promouvoir la sécurité routière dans les domaines de la mobilité et du transport urbains.

3. Conférence mondiale sur le transport durable (Achgabat)

15. La Conférence mondiale sur le transport durable a permis de veiller à ce que la sécurité routière ne soit pas laissée de côté lors des débats sur les questions plus vastes liées au développement. La sécurité routière doit faire partie intégrante des questions relatives au transport durable et constituer une condition fondamentale à l’instauration d’un monde durable. L’Envoyé spécial a mis l’accent sur la sécurité routière lors de la séance plénière d’ouverture du 26 novembre 2016, lors de la séance tenue sur le thème « Global Vision Zero : Reaching a new era in road safety » (Objectif zéro accident grave à l’échelle mondiale : vers une nouvelle ère en matière de sécurité routière) et lors de la manifestation parallèle consacrée aux Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière, ainsi que lors de la séance plénière d’ouverture du sommet sur l’économie des transports. Le paragraphe 24 de la déclaration finale de la Conférence a été consacré à la sécurité routière (voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/11987Ashgabatstatement. pdf (en anglais)).

4. Autres manifestations

16. L’Envoyé spécial a participé à plusieurs réunions et conférences afin d’appeler l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations où cette question n’était peut-être pas abordée auparavant :

* Participation au Forum économique mondial et, en octobre 2017, au sommet économique de l’Inde ;
* Participation à la session de 2016 du Comité des transports intérieurs de la CEE, dont le débat de politique générale avait pour thème « L’innovation au service de la viabilité des transports intérieurs, en particulier dans le domaine des technologies de l’information et de la communication » ;
* Participation aux réunions des groupes de travail du Comité des transports intérieurs : Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules, Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses et Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières ;
* Participation aux réunions de l’Organisation mondiale de la Santé : réunion des parties prenantes de haut niveau visant à élaborer des stratégies de réalisation des objectifs de développement durable ;
* Participation aux manifestations de l’UIT-CEE : manifestation consacrée à la voiture branchée de demain, organisée dans le cadre du Salon de l’automobile de Genève ;
* Participation aux réunions du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière ;
* Rencontre avec S. S. le pape François afin de souligner l’importance mondiale de la sécurité routière ;
* Signature de l’engagement « Vision zéro » pour la sécurité routière avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
* Contribution à l’élaboration d’une résolution sur la sécurité routière, adoptée par les dirigeants et les ministres au seizième Sommet de la francophonie tenu à Madagascar ;
* Collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme en vue d’avancer dans le programme en matière de sécurité routière dans le respect du cadre des droits de l’homme ;
* Appui à une manifestation tenue au Conseil municipal de Turin à l’occasion de la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, en présence du maire de la ville ;
* Contribution aux travaux du groupe de travail de la sécurité routière du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité afin de promouvoir le renforcement des pratiques relatives à la sécurité routière dans les opérations des Nations Unies ;
* Participation à la session marquant le soixante-dixième anniversaire du Comité des transports intérieurs en 2017 : présentation générale de son mandat et de ses activités, présentation de la proposition relative au fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière et mise en avant de l’importance des Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ;
* Présidence du jury de haut niveau du Festival du film de sécurité routière de Genève et remise du Grand Prix récompensant le meilleur film, qui portait sur les risques de la conduite en état d’ébriété ;
* Intervention à la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sécurité routière de l’Union européenne en mars 2017 afin d’encourager la réalisation de progrès supplémentaires dans la région. Les ministres des pays de l’Union européenne participants ont signé la Déclaration de La Valette sur la sécurité routière, qui vise à réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d’ici à 2020 (par rapport au niveau de référence de 2010) et à réduire de moitié également le nombre de blessés graves d’ici à 2030 (par rapport au niveau de référence de 2020).

D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

17. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, pour chaque mission, le secrétariat de l’Envoyé spécial hébergé par la CEE a préparé un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages politiques ciblés et personnalisés ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

1. Promotion des conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

18. L’Envoyé spécial a mis au point des brochures donnant une vue d’ensemble de six des 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui traitent spécifiquement de l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures présentent dans les grandes lignes les six Conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière en indiquant pour chaque État membre si celui-ci a adhéré aux instruments en question et en précisant les mesures à prendre pour y adhérer. L’Envoyé spécial a aussi élaboré un petit fascicule mettant en avant l’importance de la sécurité routière et le rôle des instruments juridiques des Nations Unies dans la réalisation des principales cibles associées aux objectifs de développement durable. Ces documents ont été distribués et utilisés lors de réunions tenues partout dans le monde. Comme suite aux activités de promotion menées par l’Envoyé spécial, l’Iraq a adhéré à la Convention de 1968 sur la circulation routière et le secrétariat à la CEE a reçu plusieurs demandes d’assistance technique émanant du Cameroun, de la Colombie, de la Mongolie, du Nigéria, de l’Ouganda et de l’Uruguay.

2. Initiatives de renforcement des capacités

19. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial s’est employé et s’emploiera à organiser des ateliers de renforcement des capacités destinés aux responsables gouvernementaux et à effectuer des évaluations des résultats, comme indiqué ci-après :

* Un atelier sur la sécurité routière a été organisé dans le prolongement de la session de 2016 du Comité des transports intérieurs. À l’occasion de la soixante-dix-huitième session du Comité des transports intérieurs, l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière a organisé un atelier consacré aux pratiques optimales et aux principaux partenariats en matière de sécurité routière, au Palais des Nations, à Genève. Cet atelier était le fruit d’un partenariat avec le Comité des transports intérieurs et le projet EuroMed relatif au transport routier, ferroviaire et urbain (EuroMed RRU) financé par l’Union européenne. Des représentants et des responsables gouvernementaux de la Grèce, de la Jordanie, du Kenya, de l’Ouganda, de la Tunisie et de l’Union européenne y ont participé ;
* Un atelier régional sur la sécurité routière pour l’Afrique anglophone a été organisé du 13 au 15 décembre 2016 à Nairobi, en étroite collaboration avec la Commission économique pour l’Afrique (CEA), le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et la Kenyan National Transport Safety Authority. Des responsables gouvernementaux de plus de 20 pays africains et des représentants d’organisations non gouvernementales ont participé à cet atelier, qui était axé sur la gestion des données concernant la sécurité routière et sur les Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière, deux domaines définis comme priorités dans le Plan d’action pour la sécurité routière en Afrique ;
* Un atelier régional sur la sécurité routière pour l’Amérique latine et les Caraïbes a été organisé les 13 et 14 mars 2017 à Buenos Aires, en partenariat avec la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et le Ministère des transports de l’Argentine. Plus de 100 représentants de 17 pays différents ont assisté à cet atelier consacré en particulier aux véhicules plus sûrs, à la signalisation routière, à la délivrance des permis de conduire et à la gestion de la sécurité routière ;
* Un atelier régional sur le port du casque pour l’Asie du Sud, l’Asie du Sud-Est et le Pacifique a été organisé le 7 avril 2017, à Kuala Lumpur, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique et le Malaysian Institute of Road Safety Research (MIROS). Cet atelier était motivé par le fait que la majorité des décès et blessures dus à des accidents de la route dans la région mettent en cause des accidents de moto. Les participants ont étudié les moyens de prévenir ces décès et blessures en rendant obligatoire le port d’un casque homologué (Règlement ONU no 22) et en veillant au respect de cette obligation ;
* Deux évaluations des résultats en matière de sécurité routière sont menées actuellement en Afrique, en collaboration avec la CEA et la CEE. Elles se déroulent en synergie avec les évaluations réalisées actuellement dans le cadre du projet financé par le Compte pour le développement de l’ONU et dirigé par la CEE en collaboration avec la CEPALC et la CESAP. Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière accordent une attention particulière à la réglementation relative à la sécurité routière et commencent par une évaluation des besoins du pays visé. Celles réalisées par l’Envoyé spécial tiennent compte de l’outil d’évaluation des systèmes d’intervention en cas d’accident mis au point par l’OMS, lequel aide à évaluer les systèmes d’intervention en cas d’accident au niveau national ou régional, à relever les insuffisances et à définir des priorités pour améliorer les systèmes en place ;
* Deux activités de renforcement des capacités ont été menées en Mongolie en juin 2017 et en Uruguay en octobre 2017 en réponse à des demandes d’assistance technique adressées à l’Envoyé spécial. En Mongolie, la CEE a fourni une assistance technique concernant la réglementation des véhicules et le transport des biens dangereux. En Uruguay, des réunions sous-régionales ont été organisées conjointement par la CEE et la CEPALC au sujet de la réglementation des véhicules, et des responsables gouvernementaux de l’Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Mexique, du Paraguay et de l’Uruguay y ont assisté. En novembre 2017, comme suite à une demande adressée à l’Envoyé spécial, la CEE a apporté une assistance technique au Nigéria en lien avec la Convention de Vienne de 1968.

III. Conclusion

20. L’Envoyé spécial est parvenu à faire mieux connaître la question de la sécurité routière et les instruments juridiques des Nations Unies y relatifs, et il a incité les États à s’intéresser davantage à la sécurité routière, comme en attestent les demandes d’assistance technique reçues des États Membres. De plus, les travaux de l’Envoyé spécial ont favorisé un rapprochement avec les commissions régionales dans ce domaine et ont fait comprendre aux organismes des Nations Unies qu’ils devaient intégrer d’urgence la question de la sécurité routière dans leurs opérations internes. L’Envoyé spécial s’emploie à consolider ses relations avec les partenaires et les États Membres et à progresser dans la mise en œuvre des initiatives à long terme fondamentales qu’il a entamées, notamment l’étude de la possibilité de créer un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière, les évaluations des résultats en matière de sécurité routière dans les pays en développement, les activités de renforcement des capacités des États Membres qui en ont fortement besoin et le renforcement de la place accordée à la sécurité routière dans les programmes de développement à l’échelle mondiale.

1. https://www.unece.org/united-nations-special-envoy-for-road-safety/un-sgs-special-envoy-for-road-safety.html. [↑](#footnote-ref-2)